

Un modèle de rénovation pour le presbytère

Le chantier de restauration de l'ancien presbytère de Stetten vient de toucher à sa fin. Des élus et partenaires l'ont découvert récemment.

À Stetten, Christian et Marine Fuchs ont remodelé l'entrée principale du village en rénovant deux beaux bâtiments dont ils sont propriétaires. À l'initiative de l'ancien directeur technique de l'Écomusée, la localité a été novatrice en matière de protection du bâti ancien en Alsace, par l'adoption d'un règlement communal d'urbanisme repris à présent par une cinquantaine de communes. Construit en 1802 et 1803, l'ancien presbytère de la commune est à colombages et non en pierre, ce qui laisse supposer du peu de revenus dont disposait alors la commune. Il est devenu la propriété de Christian et Marine Fuchs en 1982, après de longues négociations avec l'évêché.

Des tuiles vernissées

Restauré une première fois dans la foulée de l'acte d'achat, il vient de connaître une nouvelle jeunesse, notamment avec une couverture à présent faite de tuiles vernissées, livrées par Christophe Heuselmann, tuilier à Niederwiller (Moselle). L'automne dernier, l'ancien presbytère a bénéficié d'une labellisation accordée par la



Le presbytère a bénéficié d'une rénovation exemplaire. Photo P.-B.M.

Fondation du patrimoine, une première dans la région frontalière. Les élus réunis dernièrement autour du maire Anne Bézard (la sénatrice Sabine Drexler, les conseillers régionaux Christèle Willer et Gilles Frémiot, le conseiller d'Alsace Daniel Adrian, ainsi que Jean Rapp, directeur adjoint de Saint-Louis agglomération, Janine Furtoss et Claude Gasser, de la Fondation du patrimoine), ont échangé sur un sujet qui les passionne tous : la sauvegarde du patrimoine bâti alsacien.

Sabine Drexler, reconnue

pour son engagement pour la préservation des maisons anciennes, a souhaité s'exprimer sur une problématique posée depuis l'adoption de la loi Climat et résilience en 2021. Soit une dénaturation architecturale opérée par une isolation par l'extérieur recouvrant des façades en pierre, colombages ou enduits traditionnels.

D'où une inadaptation technique : les murs anciens respirants supportent mal des isolants industriels étanches, d'où un risque de pathologies. « L'injustice est tout autant

économique, car les propriétaires souvent modestes, en zones rurales, sont confrontés à des travaux lourds et coûteux, avec une menace de désertification : faute de moyens, certains préfèrent abandonner ou démolir, plutôt que rénover. »

Le combat est engagé et partiellement reconnu, « mais il n'est pas encore remporté. Nous avons obtenu que la voix du patrimoine soit entendue et évité que la loi ne devienne un rouleau compresseur contre nos villages ».

● Paul-Bernard Munch